



LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE



BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



Base rédactionnelle du Projet d'Aménagement et de
Développement Durable – version du 2 juillet 2019



Projet de sommaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

B// les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et développement durables

C// les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et développement durables

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A1 – 1// retrouver de l'attractivité résidentielle à chaque point du territoire

La quasi atonie démographique, commerciale et résidentielle de nombreuses centralités en vient aujourd'hui à fragiliser l'armature territoriale acquise de Baie de Somme 3 Vallées et fait naître un sentiment de territoire « inégal » entre un bord de mer en pleine croissance et un Avant-Pays en questionnement.

Le Schéma de Cohérence Territorial est une occasion unique, dans la continuité de la démarche PNR, de reconsiderer un modèle de développement urbain qui bute sur ses propres limites – une dynamique de jeu à somme nul où l'urbanisation actuelle fragilise d'abord les aménités en place (les centralités, le paysage, le patrimoine, la demande commerciale, les services publics, l'offre de mobilité...). Afin de remédier à ce développement sans croissance, le SCoT se donne 3 orientations générales qui résument les intentions du projet :

- **Mettre en évidence des centralités et des réseaux de coopération de plus grande taille en synergie et solidarité avec les 8 bassins de territoire**
- **Recentrer l'aménagement du territoire au profit des centralités actuelles en (re)donnant la priorité absolue aux espaces constitués et à un mode de vie basé sur la proximité (spatiale, sociale, quotidienne....)**
- **Jouer collectif dans les domaines clés de l'habitat, du commerce, du développement économique et des services à chaque niveau de la dualité territoriale (littoral et avant pays / agglomérations et rural / centralités et périphéries) pour aboutir à un développement plus équilibré.**

Premier niveau – centre urbain

Second niveau – centre ville

Troisième niveau – centre bourg

Quatrième niveau – centre quartier

Cinquième niveau – centre rural

Sixième niveau – centre local

Baie de Somme Trois Vallée 2020-2040

- Un taux de croissance démographique réglé à 0,17%/an avec des différences notables entre littoral et Avant Pays et un recentrage voulu sur l'agglomération d'Abbeville
- + 5000 habitants en 20 ans
- 2,10 habitants en moyenne par ménage (2,20 en 2015)
- 2 400 logements supplémentaires pour la croissance démographique
- 2 000 logements supplémentaires pour le desserrement des ménages
- 660 logements supplémentaires pour la fluidité et le renouvellement

	Taux de croissance démographique	Evolution 2020-2040	Besoin en logement pour l'accueil de la croissance démographique	Besoins en logement pour la diminution de la taille des ménages	Besoin pour la fluidité et le renouvellement (15%)	Besoin en logements pour 2040
Abbevillois	0,20	1 539	746	537	192	1 476
Vimeu industriel	0,20	982	476	342	123	942
Baie de Somme	0,25	672	320	138	69	527
Marquenterre	0,25	910	433	392	124	950
Vallée de Somme	0,15	271	131	127	39	297
Vimeu Vert	0,10	233	111	82	29	222
Haut Clocher	0,10	182	81	298	57	436
Ponthieu	0,10	223	106	78	28	212
Total BS3V	0,17	5 012	2 406	1 995	660	5 061

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A1 – //2 abaisser le besoin de déplacement

L'étalement urbain et la spécialisation spatiale du développement urbain (les zones d'habitat, les zones de commerce, les zones de services.....) ont durablement impacté le paysage de Baie de Somme 3 Vallées. Ils ont également accru la presque absolue dépendance à la mobilité individuelle et carbonée et pesé sur le besoin de déplacement. Elles ont en retour affaibli la viabilité de l'offre de transport public, souvent en recul sur le SCoT. Elles ont aussi retardées la montée en puissance de mobilités individuelles alternatives, plus douces et plus sobres.

Si le territoire BS3V de par sa configuration principalement rurale restera un territoire de déplacement automobile, la mise en œuvre d'un SCoT ambitionne de reconstruire l'organisation territoriale afin :

- **D'aménager le territoire autour des grands réseaux de déplacement collectif (quartiers de gare, interconnexions réseaux...) pour permettre aux populations les plus fragiles (autonomie physique ou financière) de conserver leur liberté de se déplacer**
- **De revenir à des mobilités de courtes distances en défendant le maintien de tous les commerces et services à chaque point de BS3V et en recentrant l'aménagement sur les lieux de vie actuels**
- **De doter BS3V d'un réseau dense de mobilités nouvelles (VAE, micro-mobilités) capable de mettre en place une intermobilité avantageuse économiquement (moindre coût) et durable.**

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A1 – 3 // protéger les valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

L'ambition qui s'est dessinée au cours de la réflexion s'inscrit dans un esprit revendiqué de préservation et de mise en valeur des grandes valeurs telles que les paysages, l'architecture et la biodiversité typique avec en ligne de mire :

- **Rendre compatible le projet de territoire SCoT vis-à-vis du Parc Naturel Régional et se ses grands axes de projet** engagés ou en cours de réflexion, leviers de développement économique du territoire tout en préservant les entités naturelles et la biodiversité constituent des atouts cadres d'une qualité de vie harmonieuse au service de l'attractivité touristique
- **Conserver et protéger la biodiversité exceptionnelle notamment les vallées** (Bresles, Authie, Somme...), les plateaux et coteaux qui présentent une biodiversité d'exception et dont les enjeux écologiques sont reconnus et protégés (inventaires ZNIEFF, Natura 2000..)
- **Affirmer ce qui fait la renommée de ce territoire**, à savoir le dialogue et la complémentarité entre un littoral exceptionnel mais contraint par les risques et le **retro-littoral aux paysages remarquables et singuliers**, dont l'attractivité est à retrouver pour un cadre de vie sûr
- **Préserver les ambiances apaisées et la sérénité propres** à rendre le territoire plus attractif aux yeux des publics variés
- **Conserver les traditions agricoles et industrielles** qui participent au maintien des savoir-faire locaux, à la diversité des paysages et aux enjeux posés par le réchauffement climatique
- **Mettre en valeur le patrimoine harmonieux et remarquable** du territoire (villages courtis, écluses, patrimoine religieux et industriel...)



Canal de la Somme

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A2 – 1// reconnaître la force et les vocations de chacun des 8 bassins territoriaux

Afin de s'assurer que le PADD du SCoT sera le reflet des intentions des élus et des acteurs de Baie de Somme 3 Vallées, il a été décidé en amont de sa réalisation d'affirmer les 8 bassins de territoire reconnus comme capables d'organiser le développement et les transitions environnementales au fil des 20 prochaines.

Dans le SCoT BS3V, chaque bassin de territoire est perçu comme un espace de solidarité géographique à part entière (parfois inter EPCI) auquel sont associés des orientations fonctionnelles et qualitatives spécifiques incarnant les conditions de la cohérence territoriale. Ces 8 bassins territoriaux sont :

- L'Abbevillois
- Le Vimeu Industriel
- La Baie de Somme Sud
- Le Marquenterre
- Le Ponthieu
- Le Haut Clocher
- La basse Somme
- Le Vimeu Vert



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 1 // l'Abbevillois – un rôle de Ville-Moyenne essentiel pour Baie de Somme 3 Vallées

Orientations fonctionnelles

Poursuivre la relance de l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération Abbevilloise en agissant :

- Sur la résorption de la vacance immobilière
 - Sur la dynamique **Action Cœur de Ville**
 - Sur la relocalisation de l'emploi en centre urbain permettant de donner du souffle à l'air de chalandise
 - Sur le rôle majeur du pôle gare et du centre ville d'Abbeville comme 1ere porte de l'Avant Pays, en complémentarité avec les stations du littoral, autour du tourisme d'affaire et de loisirs
 - Sur l'offre foncière et immobilière économique dans les parcs d'activités en ceinture le long des axes autoroutiers

Orientations qualitatives

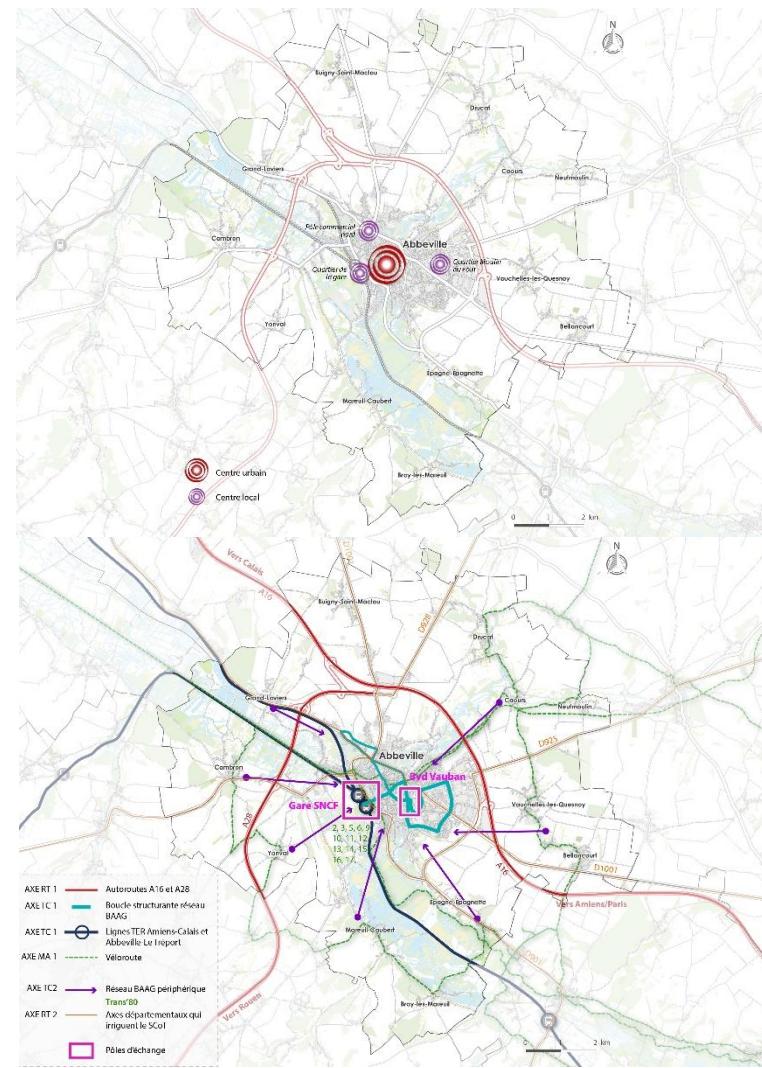
Mettre en valeur les fils d'eau notamment la Somme canalisée et le Scardon, corridor qui lie le territoire à l'estuaire et qui offre des vues et perspectives paysagères intéressantes

Renforcer la contribution de la **nature en ville** au maintien des continuités écologiques notamment dans le cadre des aménagements paysagers (noues paysagères, coulées vertes...)

Préserver et mettre en valeur les jardins familiaux, présents notamment sur la commune d'Abbeville, servant d'espaces relais

Encadrer le phénomène de cabanisation s'opérant le long de la vallée de la Somme

Protéger le petit patrimoine lié aux activités cynégétiques : huttes de chasse,
BAIE DE SOMME 3 VALLEES – Schéma de Cohérence Territoriale



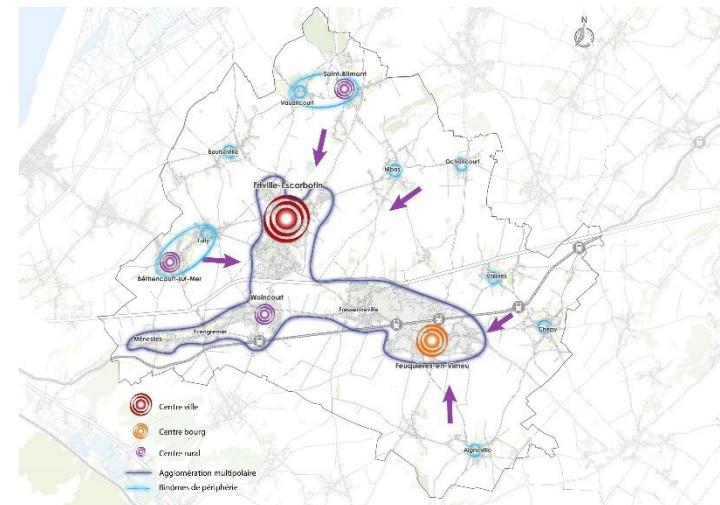
A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 2 // le Vimeu Industriel– un pôle urbain en croissance

Orientations fonctionnelles

Transformer l'agglomération rurale des 3F en un pôle urbain uniifié de plus de 10 000 habitants en travaillant sur les complémentarités et l'attractivité économique retrouvée du Vimeu Industriel autour de la ZAVI avec pour orientations :

- l'extension du parc d'activités industrielles du Vimeu au service du développement économique
- la création de projets urbains de taille adéquate permettant d'accueillir les ménages actifs sur les 3F avec en ligne de mire des opérations d'ensemble de grande envergure
- L'aménagement du quartier de gare de Feuquières



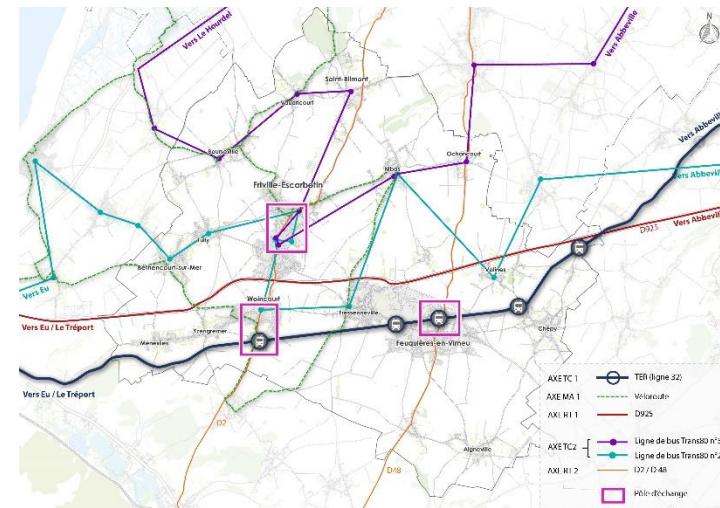
Orientations qualitatives

Protéger et mettre en valeur le patrimoine traditionnel lié aux activités agricoles et industrielles du territoire :

issus de l'héritage industriel : maisons ouvrières, maisons bourgeoises liées aux entreprises, ateliers de serrurerie en fonds de parcelle, ...

Issus patrimoine agricole : portes chartières, portes cochères,

...



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 3 // la Baie de Somme Sud

Orientations fonctionnelles

La Baie de Somme Sud est un territoire en fort développement touristique jouissant d'une notoriété nouvelle (Grand Site, labellisations environnementales) à la source de certaines tensions sur l'accès au logement, au foncier.... Les objectifs pour la Baie de Somme Sud sont :

- Continuer la montée en gamme des équipements touristiques des deux stations et leur mise en complémentarité et leur vocation maritime
- Mettre en tourisme l'Avant Pays en proposant des itinéraires de boucles de découverte
- Programmer le foncier pour permettre de conserver des vocations résidentielles et présentielle sur les stations

Orientations qualitatives

Protéger les unités paysagères offrant une diversité de paysage (canal, baie de Somme, Bas-Champs de Cayeux, vallées vertes du Vimeux, Vimeu Industriel)

S'appuyer sur la position littorale du secteur pour développer les activités de loisirs et valoriser les productions issues de la mer (coque, salicorne, ...) tout en assurant la préservation de la qualité des paysages et des milieux naturels

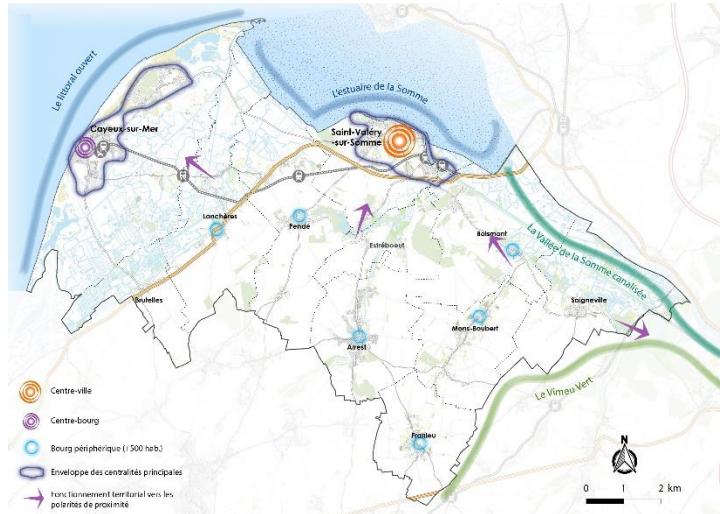
Favoriser le développement de l'agro-tourisme dans les communes du rétro-littoral

Préserver le patrimoine bâti spécifique du littoral : villages portuaires, quartiers de pêcheurs, phares, villas balnéaires, ...

Assurer le développement urbain et touristique en dehors des secteurs soumis aux inondations par submersion marine et érosion du trait de côte

Maintenir la production des carrières sur Cayeux-sur-Mer tout en prenant en compte les enjeux de reconversion (paysagers, environnementaux, loisirs, ...)

Protéger les captages et les périmètres de protection des communes de Saint-Valéry-sur-Somme et Estrébœuf en assurant des usages compatibles de l'espace avec ces secteurs



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 4 // le Marquenterre

Orientations fonctionnelles

Le Marquenterre est lui aussi un territoire touristique en croissance avec deux grandes stations balnéaires et le village-patrimoine du Crotoy et un espace naturel à très forte valeur écologique. La forte exposition au risque submersion a largement modifié les conditions d'aménagement des espaces rétro-littoraux où désormais les orientations fonctionnelles sont :

- Apporter plus de poids de polarisation à Rue et son quartier de gare
- Intégrer en une même destination les deux stations de Quend et Fort Mahon
- Requalifier en priorité le parc vétuste de résidences secondaires et développer les unités touristiques structurantes prévues par les stations
- Agir sur l'offre d'habitat dans l'Avant Pays

Orientations qualitatives

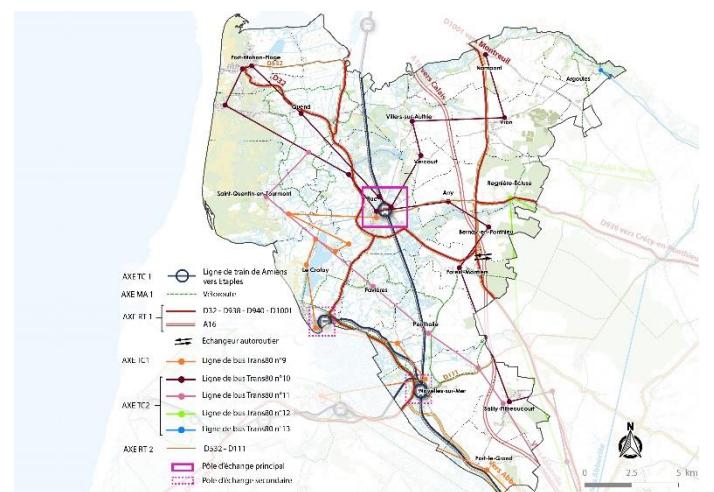
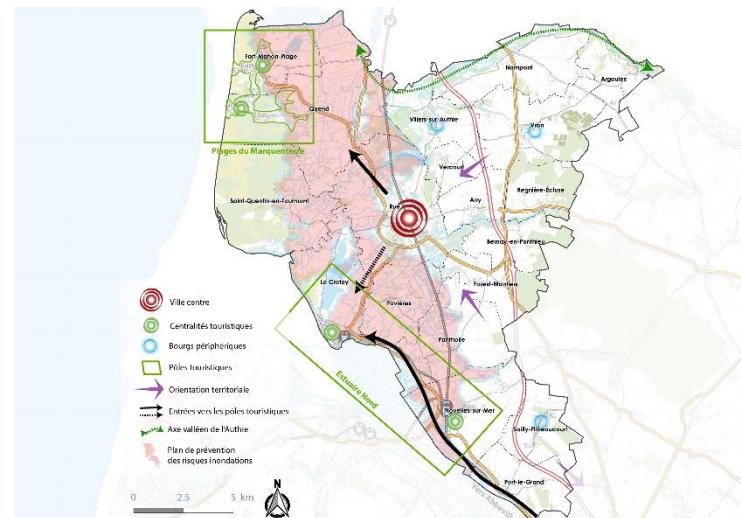
Protéger et mettre en valeur les éléments de patrimoine naturel : zones humides, marécages, espace agricole bocager et semi-bocager, ...qui constitue un pilier de l'attractivité du territoire

Poursuivre la protection du petit patrimoine vernaculaire : pigeonniers, bâtiments Art Déco, ...

Prendre en compte le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable du Crotoy

Maintenir la diversité des milieux agricoles qui participent au potentiel agronomique des sols, à la qualité des paysages et à la préservation de la Trame Verte et Bleue

Maîtriser le développement des carrières, notamment sur les communes du Crotoy et Quend pour limiter les dégradations des paysages les plus attractifs



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 5 // le Ponthieu

Orientations fonctionnelles

Le Ponthieu est un territoire rural de grande qualité paysagère avec des atouts significatifs pour jouer le rôle d'Avant Pays du Marquenterre. Les objectifs de développement du Ponthieu sont :

- Relancer l'attractivité des centralités de Nouvion et Crécy en traitant la vacance immobilière et la redynamisation commerciale
- Ouvrir le domaine forestier de Crécy sur son territoire afin d'en valoriser les aménités

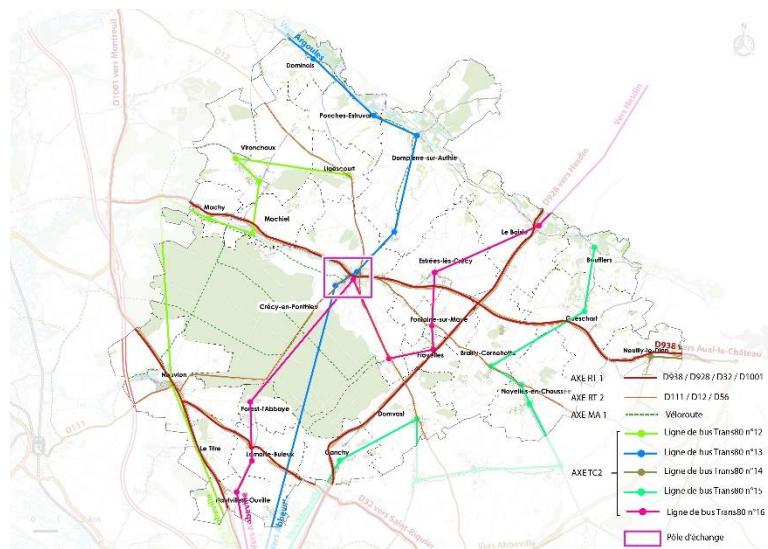
Orientations qualitatives

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine traditionnel du Ponthieu, pays d'Art et d'Histoire

Préserver et mettre en valeur la qualité du paysage boisé du territoire notamment au niveau de la forêt domaniale de Crécy tout en améliorant sa valorisation

Conforter la vocation agro-alimentaire de cet espace en favorisant la diversité des cultures

Animer une démarche concertée pour préserver la qualité des eaux sur l'aire d'alimentation de captage prioritaire de Crécy-en-Ponthieu



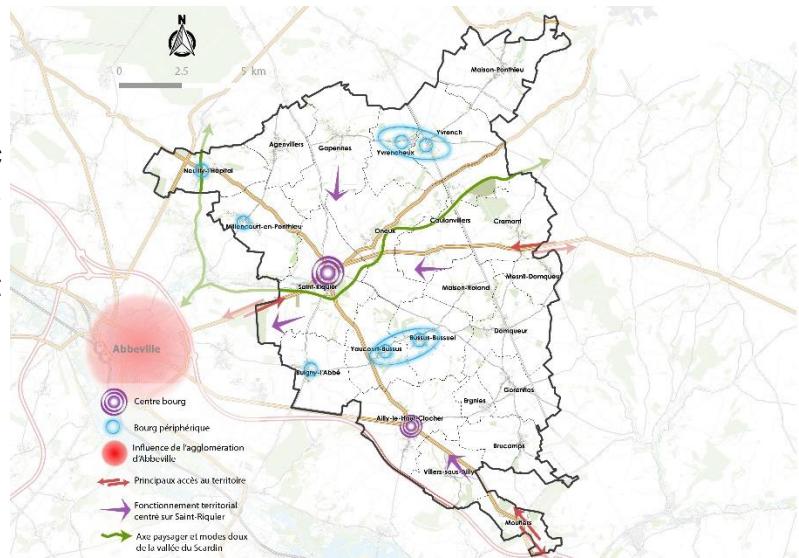
A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 6 // le Haut Clocher

Orientations fonctionnelles

Le Haut Clocher forme un grand plateau agricole à l'Est de l'Abbevillois avec deux centres bourgs qui organisent les fonctions. Les orientations fonctionnelles sont :

- Attribuer des capacités d'accueil aux deux centralités d'Ailly et Saint Riquier et poursuivre le développement de leur niveau de service
- Accompagner la mise en charge de la ZA de Mouflers

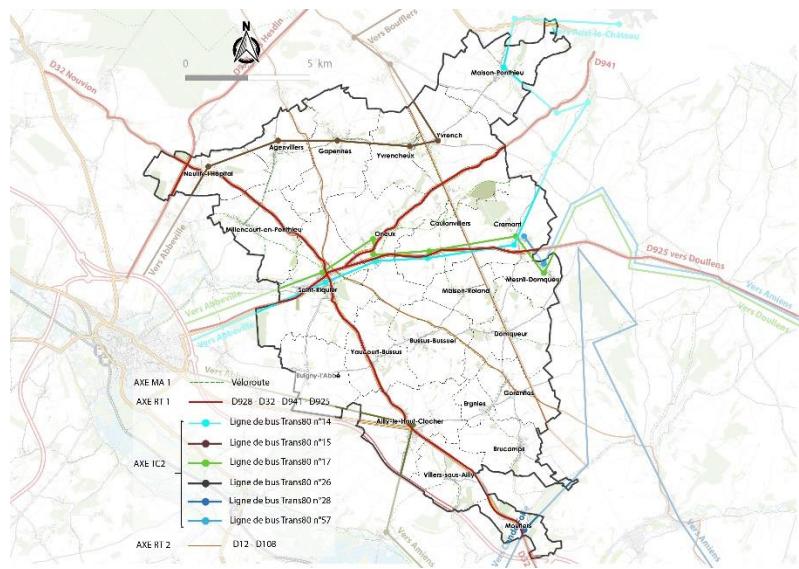


Orientations qualitatives

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine traditionnel (églises, corps de fermes et maisons courtils)

Protéger l'interstitiel paysager au sein des bourgs et villages (pré-vergers, haies, maraîchages....)

Classer les grands alignements végétaux remarquables....



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 7 // Vallée de la Somme

Orientations fonctionnelles

La Vallée de la Somme est organisée autour de deux pôles associés que commandent Pont Rémy et Long-Prés-les-Corps-Saint avec pour objectifs

- Conserver les 2 points de desserte ferroviaire
 - Valoriser la friche RFF de Long-Pré
 - Redynamiser les centres bourgs en agissant sur la vacance résidentielle relativement forte s

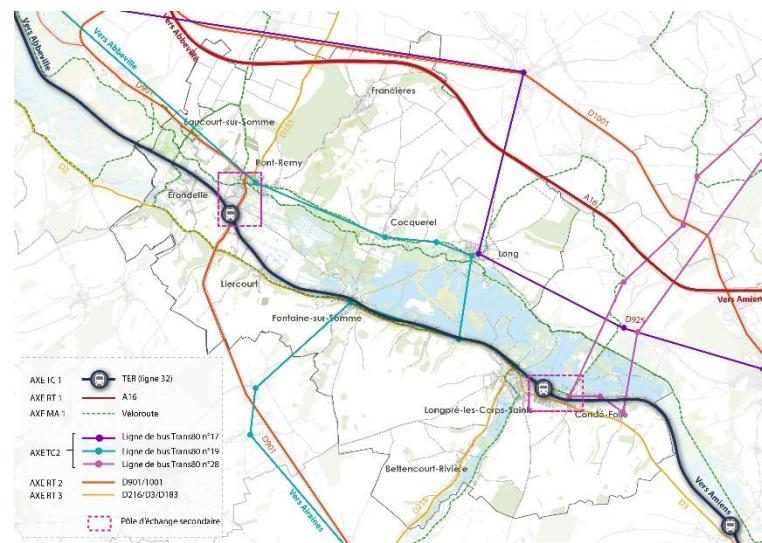
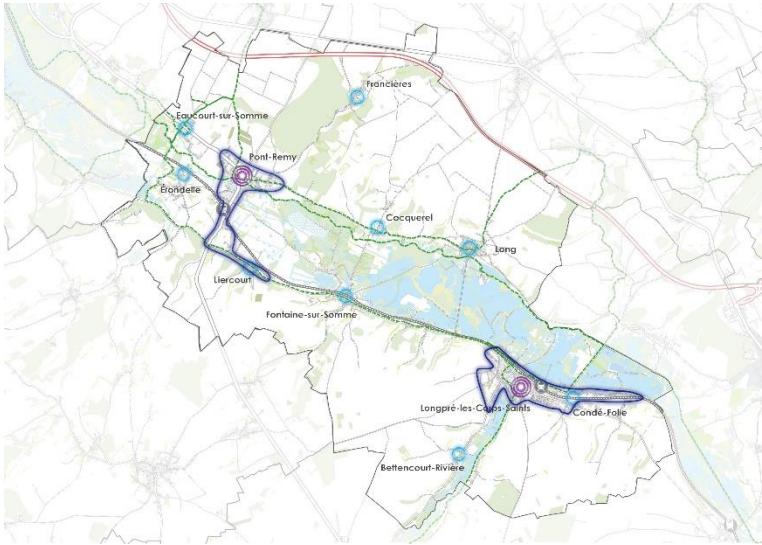
Orientations qualitatives

Mettre en valeur la vallée de la Somme qui participe au cadre de vie et à l'attractivité touristique de l'avant-pays

Assurer la valorisation paysagère et écologique de la vallée de la Somme

Préserver le petit patrimoine notamment les bâties remarquables présentes le long de la vallée de la Somme

Préserver les espaces boisés présents sur le secteur : Grand Bois, côte du bois, Bois de Ladre, Bois de Cormont, ...



A2/ Un maillage territorial fort et diversifié

A2 – 8 // Vimeu Vert

Orientations fonctionnelles

Le Vimeu Vert est un vaste territoire rural de grande qualité, sans centralité avérées. Face au risque d'étalement urbain qui a encore peu touché cette partie de Baie de Somme 3 Vallées, les axes de développement sont :

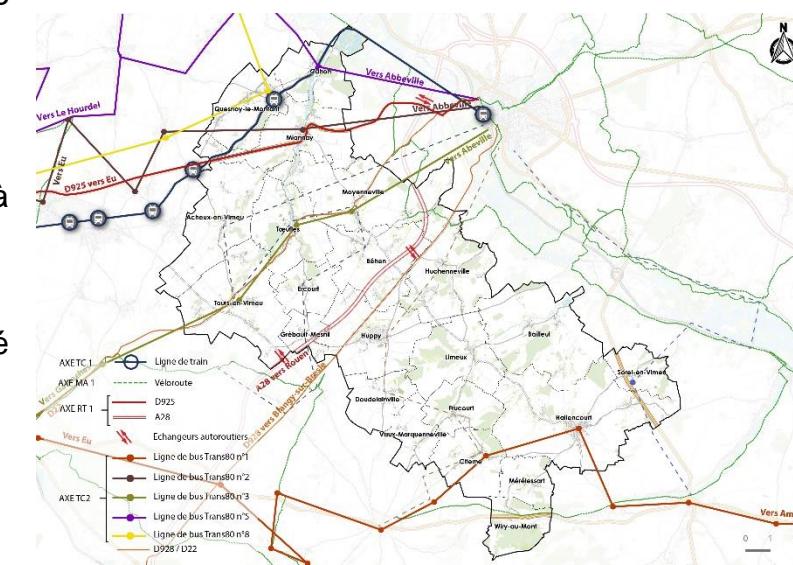
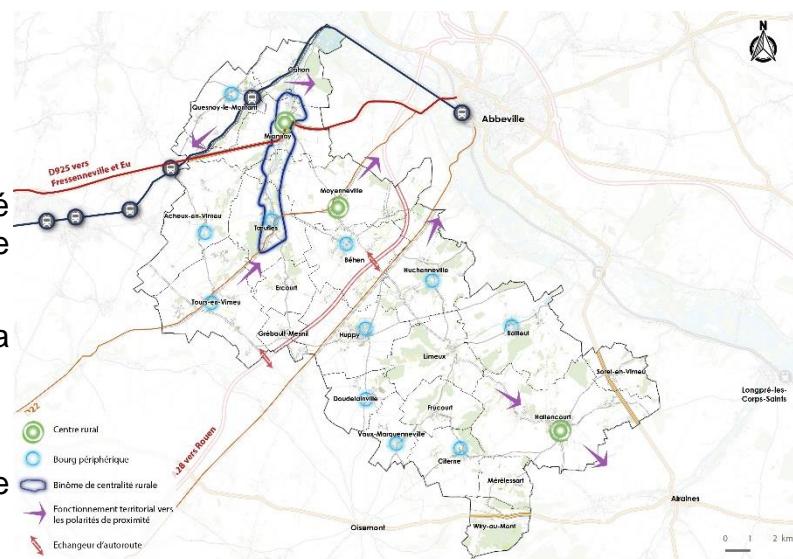
- Doter le Vimeu Vert d'une centralité relais capable d'organiser la satisfaction des besoins (commerce, services publics)
- Protéger toutes les composantes de centralité
- Mettre le Vimeu Vert en tourisme autour de l'agro-tourisme et de l'hébergement de caractère
- - Déployer une offre de mobilité à la demande pour préserver l'autonomie des populations sans moyen de déplacement

Orientations qualitatives

Mettre en valeur la vallée de la Trie qui participe au cadre de vie et à l'attractivité touristique de l'avant-pays

Conserver l'ensemble de la trame verte de type semi-bocager

Mettre en place un maillage de chemins et de sentes qui révèlent la qualité paysagère du Vimeu Vert



A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A3 – 1// reconnaître les nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie Maritime

La sensibilité et la fragilité de la Picardie Maritime avec ses grands réservoirs de biodiversité, ses grandes zones humides, et son exposition accrue aux effets du changement climatique en font aujourd’hui un espace contraint, limité, aux capacités d'accueil devenues limitées, voire saturées.

Cette nouvelle géographie se confronte aujourd’hui à une attractivité touristique et résidentielle retrouvée, à l'origine d'une pression foncière et immobilière sensible, devenue forte autour de la baie de Somme sur le Crotoy et Saint Valéry.

Dans ce contexte, 3 nouveaux enjeux pour les territoires littoraux de BS3V ressortent :

- Les choix établis pour l'accueil des unités touristiques et de l'hébergement touristique
- la problématique d'accès au logement abordable pour toutes les catégories de population et l'accompagnement en matière d'équipements publics et d'économie présentielle
- Les solutions en matière de mobilité et de gestion du stationnement

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A3 – 2// les nouveaux choix pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristique

La dynamique de croissance des stations littorales est un atout majeur pour l'ensemble du territoire du SCoT. Or, si ce gain d'attractivité est étroitement lié à l'ensemble des politiques publiques de valorisation environnementale et patrimoniale menée sur plusieurs décennies, l'essor touristique et urbain qui l'accompagne ne doivent pas devenir une contradiction. En ce sens, l'accueil de la croissance touristique doit respecter les orientations fondatrices de l'attrait pour la Picardie Maritime et en conséquence :

- Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des 5 stations littorales
- Enclencher un vaste processus de modernisation des résidences secondaires en inventariant le parc devenu obsolète et en agissant sur leur conversion
- Accompagner des opérations de renouvellement en agglomération de bord de mer sur les îlots critiques (insalubrité, abandon, inesthétisme...) en cherchant à la fois à orienter cette régénération foncière vers l'hébergement marchand, les équipements structurants et les aménités des stations littorales que sont les espaces publics et les espaces verts
- Limiter au maximum la consommation des sols dans les stations littorales, en privilégiant dans un premier temps l'extension des urbanisations nouvelles aux seules unités touristiques structurantes.

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A3 – 3// s'appuyer sur l'Avant Pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

L'Avant Pays est le territoire d'accompagnement de la croissance du littoral Picard. Aussi, il est attendu qu'un dispositif d'aménagement relais se mette en place sur les centralités rétro-littorales pour :

- Proposer sur les communes proches des stations littorales une offre d'habitat abordable, en surplus du besoin communal, tournée vers les ménages actifs qui y travaillent– notamment le logement saisonnier et du travail en mobilité (présence prolongée liée à des missions de longue durée...)
- Réserver sur les centralités de l'Avant Pays le foncier nécessaire à la réalisation de nouveaux équipements publics en lien avec la croissance démographique attendue, les métiers du tourisme, la santé, la sécurité publique....
- Profiter de la demande commerciale accrue pour positionner l'offre nouvelle en soutien aux centres bourgs existants
- Dimensionner les sites d'activités économiques pour permettre à toute la chaîne de l'économie présente de trouver une offre d'implantation économique cohérente avec ses capacités financières (un foncier bien moins cher que sur le littoral) et l'organisation de l'espace (rester proche des sites d'intervention)

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A3 – 4// ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

La pression automobile croissante enregistrée sur les stations et le bord de mer n'est compatible ni avec l'engagement de protection des milieux naturels du littoral, ni avec les attentes des clientèles du littoral Picard en quête de stations touristiques douces, pacifiées où la priorité est donnée à la fréquentation et aux activités sportives. L'intensification du stationnement et des flux automobiles sur les espaces côtiers n'est pas inscrite au projet de territoire.

C'est donc en amont du flux que le SCoT doit agir, avec cette relation Avant Pays / Littoral dans le domaine des transports, des mobilités et du stationnement qui est appelée à se renforcer avec en perspective :

- La création sur les points d'interconnexion ferroviaire de pôles multimodaux permettant de faciliter l'acheminement sur les stations (TC, modes actifs.....)
- La réalisation de parkings de repli sur les points d'interconnexion pour soulager les aires de stationnement et le stationnement sur voie dans les stations littorales et accélérer l agrandissement des espaces publics
- La promotion des mobilités 0 carbone en direction des stations

A// 4 orientations fondatrices pour un meilleur développement

A1/ La qualité de vie comme 1er facteur d'attractivité

A2/ Un maillage territorial riche et diversifié

A3/ la complémentarité et la solidarité entre le littoral et les avant-pays

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4/ 3 leviers opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 1 // une interaction forte entre mobilités et développement territorial

une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

- Améliorer le niveau de desserte régionale en aidant au confortement du réseau ferré avec l'électrification attendue de la ligne Amiens-Abbeville-Boulogne et la reprise sans délai de la desserte ferroviaire entre Abbeville et Le Tréport
- Coordonner la bande littorale et l'Avant Pays pour l'accessibilité à la Picardie Maritime en mettant en œuvre le concept de Portes sur les sites ferroviaires d'Abbeville, Noyelles et Rue
- Imbriquer tous les réseaux de bus locaux et régionaux autour de pôles d'échanges intermodaux capables de multiplier les solutions de mobilité et la conception de points d'interconnexion
- Associer les nouvelles capacités d'accueil et les réseaux de transport en commun afin d'étendre la part modale des transports en commun permettant de rentabiliser le réseau
- Accélérer le maillage des aménagements sécurisés pour les mobilités actives.

FOCUS/ Les vélo-routes et voies-vertes:

- Le GR125
- EuroVélo 4
- L'axe du Scardon
- La vallée de la Trie
- La Traverse du Ponthieu,
- Le canal de la Somme à l'aval d'Abbeville (V30),
- Les Voies vertes de la Baie de Somme, et de Quand-Plage au parc de Marquenterre...
- Sentiers de randonnées: forêt de Crécy...



Le canal de la Somme, entre développement par voie fluvial et support de circulation par voie douce terrestre

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 2 // la mixité urbaine pour un territoire plus facile

- Rapprocher les différents usages pour abaisser le besoin de déplacement et ce à chaque échelle des centralités avec le soucis de connecter chaque équipement nouveau à un réseau de mobilités douces qui sécurise chaque déplacement, réduit la pression du stationnement et de l'accessibilité automobile et offre de nouvelles opportunités pour des espaces agréables (sentes piétonnes, pistes cyclables, espaces publics nouveaux....)
- Revenir sur la périphérisation de l'emploi en garantissant le maintien de toutes les économies au sein des centres urbains (artisanat, services, commerces....) et en y protégeant les fonctions économiques (présentes et en leur accordant des bonifications et des simplifications leur permettant de s'adapter à leur environnement urbain
- Reconquérir les espaces urbains mono-fonctionnels hérités depuis 50 ans et concevoir sur leur assise de nouveaux espaces urbains renouvelés et aux fonctions diversifiées.

FOCUS/ les grands secteurs de la mutabilité urbaine

- Abbeville Gare
- Abbeville Route d'Amiens
- Abbeville boulevard de la République
- Friville Escarbotin – friche Bricard
- Fresseneville
- Bethencourt sur Mer
- Pont Rémy
- Site gare Longpré-les-Corps-Saints
- Long
- Site ferroviaire de Rue
- Centre station Quend
- Centre station Fort-Mahon
- Ancien site ferroviaire de Saint Valery
- Centre bourg de Crecy-en-Ponthieu

A4/ de nouveaux outils opérationnels pour la cohérence territoriale

A4 – 3 // une meilleure connaissance et maîtrise du foncier opérationnel

La planification du besoin foncier et immobilier est le corollaire du SCoT, un outil indispensable mis à disposition de toutes les collectivités afin d'accompagner le processus exigeant de recentrage du développement territorial sur les centralités (renouvellement urbain, réhabilitation...).

Pour ce faire, BS3V engage trois champs d'intervention :

- Se doter d'une stratégie et une ingénierie foncière à l'échelle du SCoT et de ses EPCI capable de repérer, remémorer et recycler le foncier nécessaire à la mise en œuvre du SCoT (économique, mixité urbaine, grands équipements publics, agricoles et de loisirs)
- Entrer dans une logique de périmètres de projets urbains adossés à des acteurs d'aménagement de long terme pour recycler le foncier mal urbanisé à partir d'opérations inscrites sur le long terme, et enclencher les outils d'urbanisme prévus à cet effet (Opération de Revitalisation Territoriale multi-sites, ZAC, îlots sous concession d'aménagement....)
- Agir à l'échelle communale sur les espaces agricoles, paysagers ou patrimoniaux les plus emblématiques relevant de l'identité des territoires (pré-vergers, prairies humides) afin d'en conserver leur spécificité.

B// les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et développement durables

B1/ la protection des valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées

B2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

Assurer la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement écologique du territoire en protégeant durablement les réservoirs de biodiversité et milieux les plus remarquables qui offrent l'armature d'une trame verte et bleue à reconstituer.

- **Protection des espaces** tels que le **Grand Site Baie de Somme** (30 communes), reconnu pour sa grande richesse au titre **de Natura 2000**
- **Préservation et reconstitution des milieux aquatiques et humides**, en lien avec des actions de restauration et de préservation menées par les SAGE de la Somme Aval/des cours d'eau côtiers et de la Bresle, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la convention Ramsar



Marais arrières littoraux picard, site Natura 2000

FOCUS/ Milieux aquatiques et humides

- La vallée de la Somme de l'Authie et de la Bresle
- La plaine maritime et arrières littoraux picards
- Les vallées tourbeuses de la Somme et de l'Authie
- Les zones humide et aquatiques le long de la Trie
- Les marais (Long/Longpré-les-Corps-Saints, Monts de Mareuil Caubert...)
- Les mares et roselières
- Les fossés
- ...



Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- **Préservation des milieux littoraux** à l'image des milieux emblématiques du Nord de l'Europe

FOCUS/ Milieux littoraux

- Les massifs dunaires du Marquenterre
- Les cordons de galets
- L'estuaire
- La biodiversité associée ...



Estuaire de la Somme, classé Grand Site de Baie de Somme



Une richesse de la biodiversité remarquable:
de France



Colonie de phoque veau-marin

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

Assurer la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement écologique du territoire en protégeant durablement les réservoirs de biodiversité et milieux les plus remarquables qui offrent l'armature d'une trame verte et bleue à reconstituer.

- **Restauration des milieux calcicoles et de leur interconnexion** dont les enjeux écologiques sont reconnus via leur inclusion dans les inventaires **ZNIEFF et Natura 2000 au titre des vallées tourbeuses**
- **Gestion raisonnée de ces milieux** (fauche tardive, pâturage...)
- **Gestion durable des milieux boisés** favorables à la biodiversité et dans le respect des activités forestières et sylvicoles
- **Maintien et développement des haies et alignements** à base d'essences locales, favorables à la préservation de la sous-trame bocagère

FOCUS/ Milieux calcicoles à reconstituer

- pelouses calcicoles en rebord de plateau
- larris situés au niveau des communes de Limeux, Tœufles, Sorel-en-Vimeu, Yzengremer ...

FOCUS/ Milieux forestiers et bocagers

- La forêt de Crécy
- Le bois de Bellavenne
- Le bosquet de Fonnette
- Le bois des Querbut
- Le bois de Pont-Rém
- Le bois de l'Abbaye,
- Haies
- Arbres



Une sous-trame bocagère à maintenir

La forêt de Crécy, espace emblématique du territoire SCOT

Un paysage de larris, emblématique du territoire SCOT

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger la Trame Verte et Bleue du territoire, le socle naturel qui constitue au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

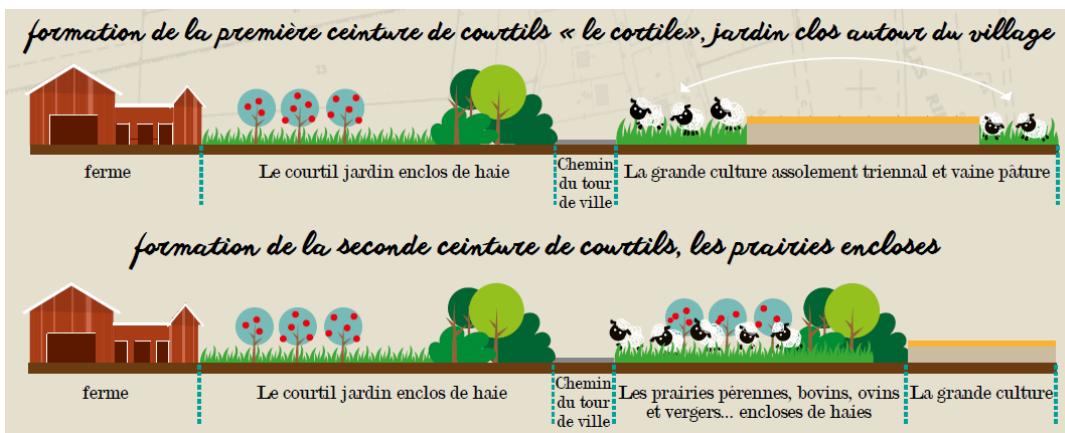
Préserver le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime ;

Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels/agricoles et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtils ;

Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains (arbres et alignements d'arbres, arbustes, noues paysagères, haies...) qui renforcent les continuités écologiques et luttent contre la monotonie du paysage.



Exemple de nature en cœur de village



B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Garantir la pérennité des ressources agricole et sylvicole

Mettre en valeur l'agriculture liée au littoral (pêches artisanales côtières, pêche à pied, conchyliculture, ...) **et au rétro-littoral** (élevage ovin, maraîchage, agriculture des Bas-Champs, ...)

Préserver les éléments caractéristiques des paysages agricoles et sylvicoles (terres arables, prairies, bosquets, haies, ...), au service des aménités paysagères et des espaces de transition avec les milieux urbains

Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables (agriculture biologique, raisonnée...) et la diversification des activités agricoles et sylvicoles

Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles (circulations agricoles, conflit d'usage avec les habitants, ...)



Des éléments caractéristiques du paysage agricole



Le bois dans la forêt de Crécy, une filière à développer dans le respect de la ressource

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

S'appuyer sur les espaces marins et littoraux pour promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique de ces milieux

Développer le tourisme « vert » tourné vers les activités littorales (plaisance, loisirs nautiques, sports ou nature, ...) en adéquation avec la protection des milieux naturels

Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale bâtie et naturelle des communes balnéaires et littorales telles que Saint-Valery-sur-Somme ou encore Le Crotoy

Maîtriser le développement touristique afin de limiter la pression sur les milieux (préservation de la fonctionnalité écologique, ...) et les ressources naturelles (ressource en eau, ...)



Un patrimoine naturel, levier du développement touristique du territoire

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 1// Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception entre plateaux et vallées qui offrent des vues remarquables

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire entre les paysages escarpés et d'estuaires le long de la côte, aux grands plateaux aux vallées drainées qui façonnent le paysage vallonné de l'arrière pays

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâti remarquables et les plus emblématiques (Grand Site, sites Unesco, sites classés et inscrits) contribuant à l'offre touristique et de loisirs

Composer avec les grands perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages et des vélos-routes

Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respiration entre les zones urbanisées

FOCUS/ Paysages emblématiques

- Les plateaux agricoles du Vimeu et du Ponthieu
- Les vallées humides de l'Authie et de la Somme
- Le littoral et la plaine maritime picarde
- Les marais arrières littoraux
- Les bas champs du Marquenterre
- La forêt de Crécy...

FOCUS/ des axes de découvertes

- La D1001
- La D928
- La D925
- La D40
- Le canal...



Le Crotoy, une cité emblématique représentative de l'identité du territoire



Perspective le long du passage de la Somme à Abbeville

B1/ la protection des valeurs fondatrices de BS3V

B1- 2// Assurer la mise en valeur des sites et paysages identitaires du territoire

Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent à la qualité du cadre de vie de Baie Somme 3 Vallées

Inventorier, protéger et mettre en valeur le petit patrimoine (religieux, agricole, balnéaire, activités de pêche, industriel, d'après-guerre, ...) participant à l'identité du territoire

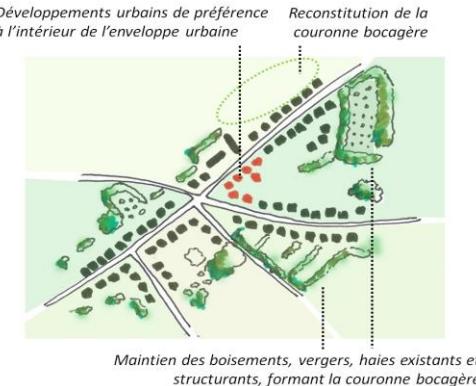
Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire (maisons paysannes, fermes, granges, habitations en torchis, maisons bourgeoises ou ouvrières, édifices de la reconstruction, villas) : intégration des nouvelles constructions, principes et formes architecturales cohérentes, matériaux locaux, ...

Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions (immeubles intermédiaires, zones pavillonnaires, zones d'activités) et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

Préserver l'organisation paysagère des villages courtils, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, etc.



Architecture de la reconstruction à Abbeville



Maison traditionnelle en structure en bois



Patrimoine religieux

B2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

Poursuivre les efforts engagés par le territoire, en faveur de **la qualité des entrées de villes** pour leur rôle de première image du territoire et des nouveaux quartiers en continuité des actions menées par le projet Grand Site et la Charte du PNR.

Assurer la requalification des friches d'activités situées au sein de l'**Abbevillois et du Vimeu Industriel** (Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Woincourt ...) en optimisant l'intégration paysagère des nouvelles constructions (coloris, matériaux...)

Améliorer les qualités paysagère et environnementale des zones d'activités, situées notamment dans l'agglomération Abbevilloise notamment pour assurer une transition harmonieuse avec les secteur d'habitat à proximité

Reconquérir et valoriser le paysage naturel et culturel du Ponthieu (amélioration des paysages boisés, valorisation de l'activité agricole, développement du patrimoine traditionnel, ...)

Veiller à l'intégration des franges paysagères urbaines, notamment dans le cas de développement des zones d'activités artisanales et commerciales

FOCUS/ Entrées de ville à requalifier

- Entrées Est et Nord de la commune d'Abbeville
- Entrée Nord de Friville-Escarbotin
- Entrée Nord d'Ochancourt
- Entrée Ouest de Valines
- Entrées ouest et sud de Feuquières-en-Vimeu
- Vauchelles-les-Quesnoy
- Entrée sud de Woincourt
- ...



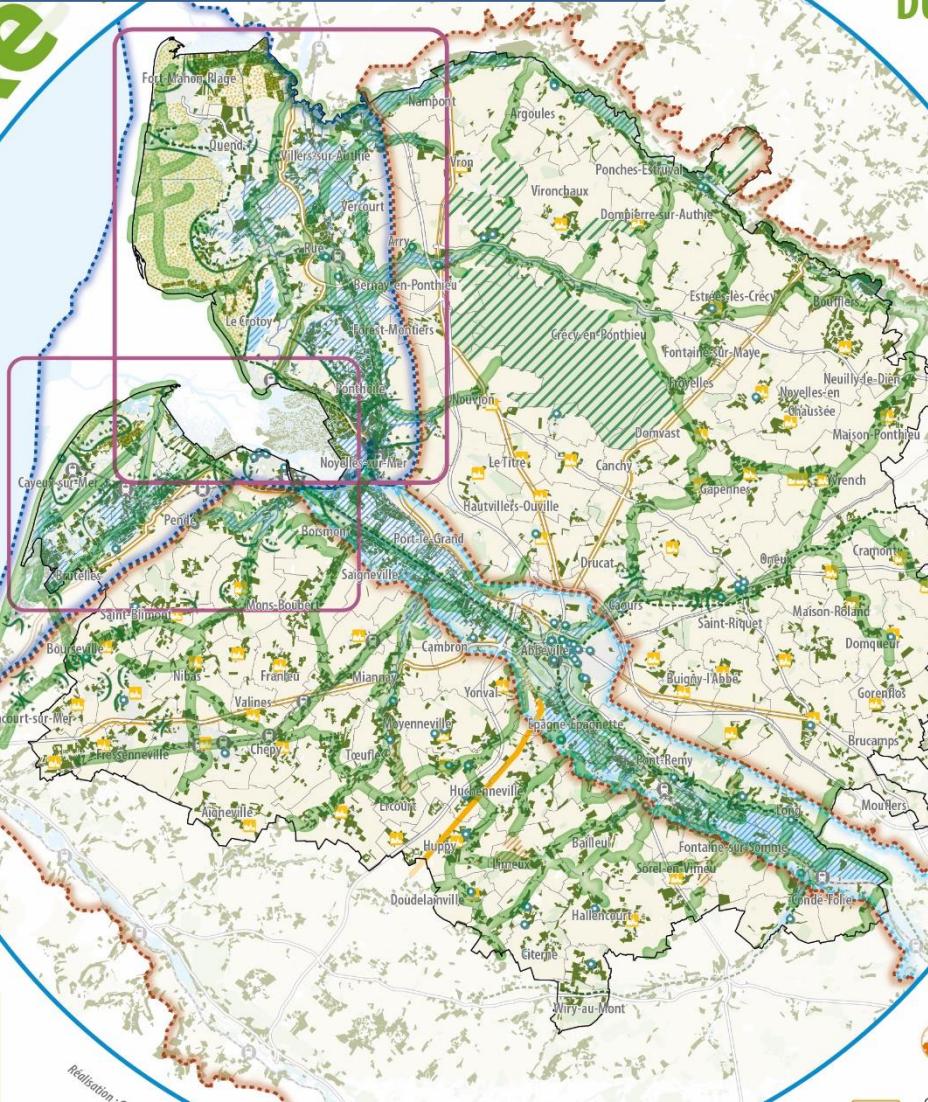
Entrée de ville identifiée comme à requalifier
Vauchelles-les-Quesnoy



Le Plateau du Ponthieu : de larges cultures à dominante agricole à revaloriser

PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

Axe



Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Juin 2019
Sources : IGN

BAIE DE SOMME 3 VALLEES

5 km

CITADIA
even

Protéger les espaces naturels et la biodiversité locale constituant la Trame Verte et Bleue du territoire

Assurer la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement écologique du territoire en :

Protégeant durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatique et humide
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préservant le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la TVB de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtis
- Protéger voire renforcer l'interénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains

Garder la pérennité de la ressource agricole et sylvicole

Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

Mettre en valeur l'agriculture liée au littoral et au rétro-littoral

Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables (agriculture biologique, ...) et la diversification des activités agricoles et sylvicoles

S'appuyer sur les espaces marins et littoraux pour promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique de ces milieux

Promouvoir le développement touristique lié aux activités littorales

Préserver et mettre en valeur l'identité des communes balnéaires et littorales tels que Saint-Valet-sur-Somme ou encore Le Crotoy

Maîtriser le développement touristique afin de limiter la pression sur les milieux et les ressources naturelles

Assurer la préservation des éléments de patrimoine naturel et bâti participant à la qualité du cadre de vie de Baie Somme 3 Vallées

Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et bâti participant à l'identité du territoire et à l'offre touristiques et de loisirs

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

Vallée de la Somme

Paysages du littoral

Paysages de plateaux

Préserver l'organisation paysagère des villages courtis, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, etc.

Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages en garantissant l'intégration des futurs projets urbains

Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire



Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages



Composer avec les grands perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages et des vélos-routes

Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées

PADD - ScT Baie de Somme 3 Vallées

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 1//Engager le territoire dans une dynamique de transition énergétique

Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables

Encourager la poursuite du développement des énergies renouvelables et de récupération multi-ressources (biomasse agricole et sylvicole, sols et de l'énergie solaire) au service de l'émergence de filières économiques locales tout en maintenant la qualité des paysages :

- Poursuivre la valorisation de la **ressource bois-énergie** notamment en s'appuyant sur le renforcement du **réseau de chaleur (Abbeville)**, le **confortement des chaufferies-bois** et la réalisation d'autres projets (Saint-Valéry-sur-Somme, Nouvion, Crecy-en-Ponthieu) pour assurer un approvisionnement énergétique plus durable
- Poursuivre la connaissance et le développement du **potentiel géothermique** ;
- Développer **la production d'énergie solaire** en particulier en toiture et les fermes solaires lorsque les espaces s'y prêtent ;
- **Impulser la filière de la méthanisation** par la valorisation des résidus (agricoles, déchets ménagers, agro-alimentaires...) au service des filières issues de l'économie-circulaire.

*Champ de lin à Noyelles-sur-Mer,
ressource de filière locales et durables
au service de la transition énergétique*

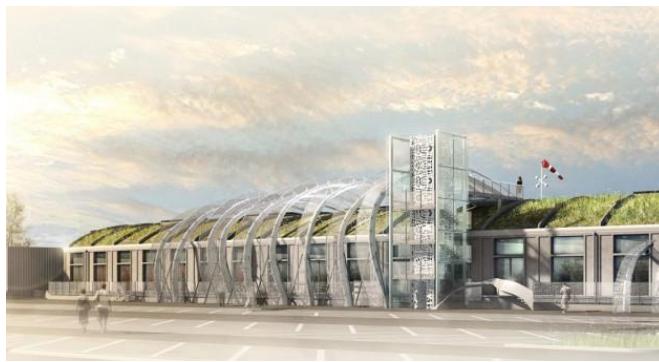


B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 1//Engager le territoire dans une dynamique de transition énergétique

Limiter la demande en énergie du territoire

- **Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres** : performance de l'isolation thermique, constructions bioclimatiques tout en assurant l'insertion harmonieuse des dispositifs en lien avec le cadre bâti et paysager environnant couverture des besoins par les énergies renouvelables...
- **Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti** (logements, patrimoine communal, ...) afin de lutter contre la précarité et vulnérabilité énergétiques des ménages, y compris dans le parc tertiaire tout en respectant l'architecture identitaire du territoire
- **Limiter les besoins en énergie dans l'espace public** : éclairage adapté, conception bioclimatique des équipements publics...
- Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions en assurant la promotion des **matériaux biosourcés** et techniques constructives basées sur le recyclage qui privilient **l'économie circulaire** et font émerger de nouvelles filières économiques sur le territoire



Opération de logement au sein de Fequiere-en-Vimeu et opération du Garopôle: entre préservation de l'ancien et conception sobre en énergie

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Protéger les nouveaux des secteurs de développement des risques littoraux

Limiter l'exposition de personnes et des biens face au risque d'inondation lié aux **submersions marines dans les communes poldérisées** concernées par la prise en compte des dispositifs réglementaires (PPR, PPRI, PPRN) prescrits et approuvés, de prévention et d'évaluation et de gestion des risques en privilégiant un développement urbain en dehors des zones à risques et en évitant l'implantation de programmes sensibles dans les zones inondables

Réduire l'exposition des biens et des personnes au risque d'érosion du trait de côte : érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engraissement et comblements, recul des falaises,

Favoriser une dynamique et **des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro-littoral :**

- Prévoir des aménagements urbains résilients (requalification des fronts de mer, création de « zones tampons », rénovation, renouvellement, infrastructures et réseaux adaptés à la ville résiliente)
- Engager la dépolérisation dans une logique de résilience et d'adaptation du territoire



Erosion du trait de côte aggravé par le changement climatique



FOCUS/ Les documents réglementaires et de prévention

- PPRN des Bas Champs Sud de la Baie de Somme
- PPRN Marquenterre-Baie de Somme
- AZI de la Vallée de l'Authie
- Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle Somme Authie
- Plan Somme 2

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Tenir compte des autres risques naturels liés aux inondations (débordement, nappes, ruissellement) et aux mouvements de terrains

Tenir compte des **Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi)**, de l'**AZI de la Vallée de l'Authie et du TRI d'Abbeville** pour limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques de débordement des cours d'eau en **fonds de vallées**

Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes phréatiques notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain

Tenir compte et préserver les personnes et les biens face aux **risques de mouvements de terrain de différentes natures** (cavités souterraines, retrait-gonflements des sols argileux...) et anticiper les phénomènes d'accentuation liés aux changements climatiques

Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures

Assurer la préservation des milieux et éléments naturels (zones humides et points d'eau, forêts, haies, alignements d'arbres, trame arbustive ...) participant à la régulation du risque inondation, **la résilience du territoire face à ce risque** et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 2//Développer un territoire résilient face au changement climatique

Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

Inciter à la **requalification des sites et sols pollués hérités de l'ère industrielle** et privilégier des techniques douce de résorption de la pollution des sols

Maîtriser l'exposition de la population aux risques **liés au Transport de Matière Dangereuses (TMD)** dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires (A28, A16, RD1028, ...) et des canalisations (gaz naturel haute pression) présents sur le territoire ;

Limiter la vulnérabilité de la population face aux **nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières (A16, A28, A26, N1, N25...) ou ferroviaires** en appliquant la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme)

Tenir compte des **sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers** à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie

Poursuivre les efforts en matière **d'amélioration de la qualité de l'air** par la préservation de la végétation, le développement des modes alternatifs à la voiture et l'aménagement en faveur des modes doux...) notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRCAE

Orienter le **développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions atmosphériques** vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités

FOCUS/ Zones sensibles à la qualité de l'air

Dominois, Vironchaux, Vron, Nampont, Argoules, Fort-Mahon-Plage, Grand-Laviers, Abbeville, Vauchelles-les-Quesnoy, Nibas, Fressenneville, Feuquières-en-Vimeu)



B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 3// Favoriser le développement d'une territoire à forte sobriété environnementale

Garantir une gestion durable de la ressource en eau

Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignades notamment autour des stations balnéaires du Crotoy ou de Saint-Valéry qui participent à pérenniser les activités touristiques et conchyliologiques

Pérenniser et poursuivre **la mise en place d'aires de protection des captages**, notamment les captages Grenelle et prioritaires pour sécuriser la ressource en eau potable et y adapter les usages

Assurer une accessibilité égale à l'eau potable pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable

Limiter les pertes d'eau potable en assurant l'efficacité des réseaux vis-à-vis des fuites et en favorisant la récupération des eaux pluviales pour des usages non nobles

Renforcer de la surveillance de l'assainissement autonome par le SPANC et la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués (zones d'activités et agricoles...) pour **améliorer la qualité des cours d'eau**, des nappes phréatiques et des milieux naturels Garantir la cohérence des objectifs de développement avec la ressource en eau disponible à l'échelle du SCoT

Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement performant, conditions pour le développement urbain **respectueux**

FOCUS/ Captages Grenelle

Captage d'Abbeville (St Gilles) et Abbeville
Fonds de l'Heure et le captage de Crécy-en-Ponthieu

Captages prioritaires

Captage prioritaire de Crécy-en-Ponthieu

B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 3// Favoriser le développement d'une territoire à forte sobriété environnementale

Objectiver un territoire zéro déchet

Poursuivre les efforts portés sur **la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets**

- **Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités** afin de poursuivre et harmoniser, à l'échelle de l'ensemble du territoire, la baisse de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles et la performance du tri sélectif
- Améliorer la **gestion des déchets en saisonnalité** pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liées aux flux touristiques
- Promouvoir **les initiatives d'économie circulaire** en lien avec les déchèteries et ressourceries (recyclerie-ressourceries sur les communes d'Abbeville/ Béthencourt-sur-Mer/Condé-Folie, collecte de textile, ...),
- Poursuivre les **actions de valorisation énergétique** des déchets sous forme d'électricité ou de chaleur via la production de biogaz
- **Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts** et biodéchets, notamment par le renforcement compostage (plateformes de compostage/broyage sur les communes de Bourseville, Woincourt, Feuquières-en-Vimeu, Buigny-l'Abbé, Regnière-Ecluse)



B3/ Les orientations prises pour un profil environnemental exemplaire

B3- 3// Favoriser le développement d'une territoire à forte sobriété environnementale

Objectiver un territoire zéro déchet

Assurer l'adéquation entre l'accueil de nouveaux habitants et les capacités de traitement de déchets

Maintenir les principales productions des carrières (Cayeux-sur-Mer, Boisemont, Crotoy, Quend, Rue...) tout en prenant en compte les enjeux de reconversion (paysagers, environnementaux, loisirs...) ;

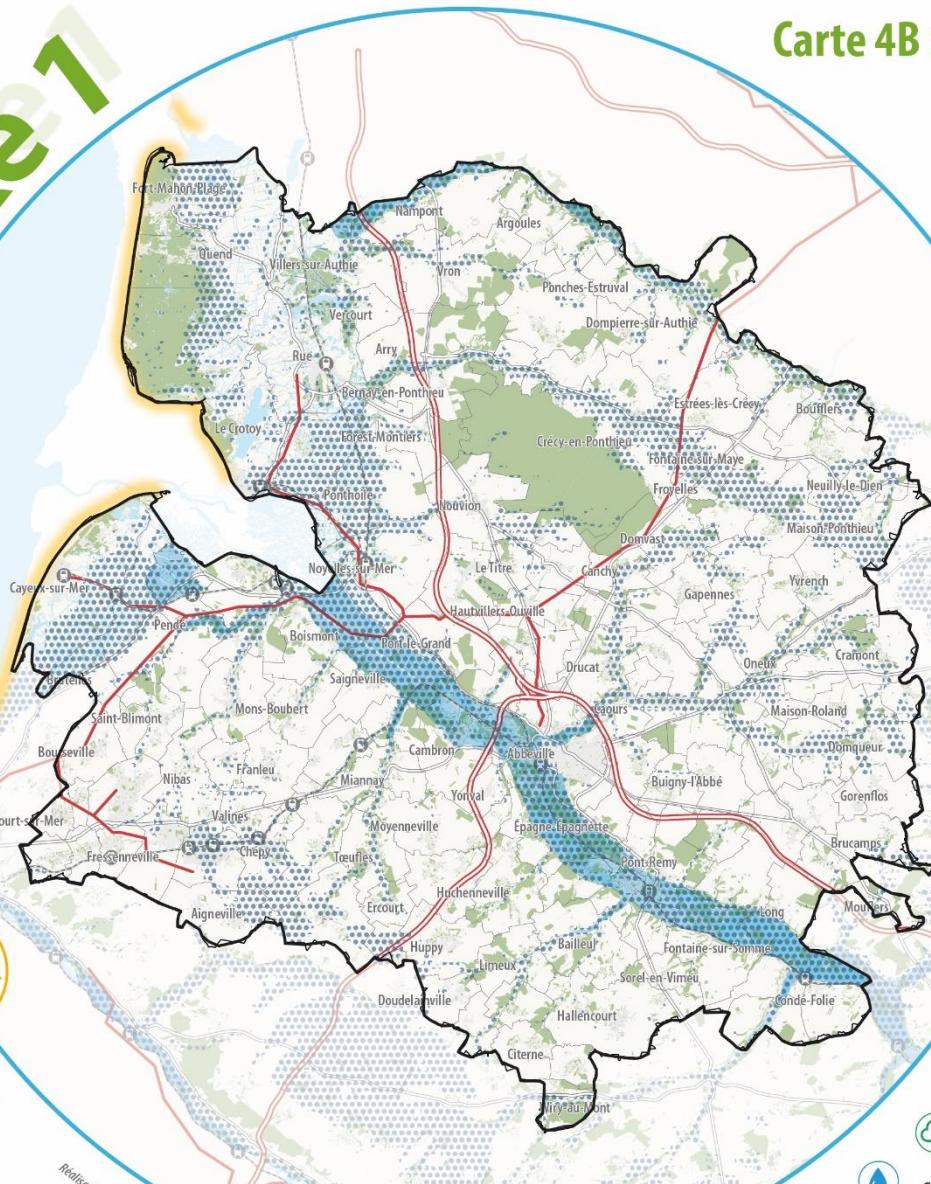
Anticiper les impacts en termes de délai/remblai liés à la construction et favoriser au maximum le réemploi et la valorisation de l'usage des matériaux recyclés (issus des démolitions, bois de rebut, boues épuration, déchets ménagers agricoles) dans l'aménagement du territoire



Carrière de galet de Cayeux-sur-Mer

Carte 4B : Un profil environnemental exemplaire

Axe 1



Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Juin 2019
Sources : IGN, BRGM

CITADIA CONSEIL even

DEVELOPPER UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Organiser le développement du territoire en dehors des secteurs de risques littoraux

Limiter l'exposition de personnes et des biens face au risque inondation dans les communes concernées par la prise en compte des PPRN, l'AZI et le TRI, en privilégiant un urbain en dehors des zones à risques et en évitant l'implantation de programmes sensibles dans les zones inondables

Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro-littoral

Tenir compte des autres risques naturels liés aux inondations et mouvements de terrain

Prendre en considération la présence du phénomène de remontée de nappe dans les choix de développement urbain

Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits

Assurer la préservation des milieux et éléments naturels participant à la régulation du risque inondation et à la résilience du territoire face à ce risque

Tenir compte et préserver les personnes et les biens face aux risques de mouvement de terrain de différentes natures et anticiper les phénomènes d'accentuation liés aux changements climatiques

Maîtriser les effets du changement climatique en limitant la vulnérabilité du territoire et de la population face aux phénomènes d'îlots de chaleur (préservation de la végétation, des points d'eau, ...)

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE A FORTE SOBRIETE ENVIRONNEMENTALE

Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

Maîtriser l'exposition de la population aux risques liés au transport de matière dangereuse dans les projets de développement urbain le long des axes routes/ferroviaires et des canalisations présents sur le territoire

Inciter à la requalification des sites et sols pollués hérités de l'ère industrielle et privilégier des techniques douce de résorption de la pollution des sols

Limiter la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routiers ou ferroviaires en prenant en application la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement

Tenir compte des sources de nuisances et risque dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie

Poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRCAE

Garantir une gestion durable de la ressource en eau

Objectiver un territoire zéro déchet

PADD - ScT Baie de Somme 3 Vallées

C// les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et développement durables

C1/ le choix de l'urbanisme intégré

C2/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

Focus sur la consommation foncière

C3/ vers un territoire à haute valeur ajoutée économique et numérique

C4/ le soutien aux économies touristiques

C5/ pérenniser et installer – les clés pour l'agriculture et les activités maritimes

C1/ le choix de l'urbanisme intégré

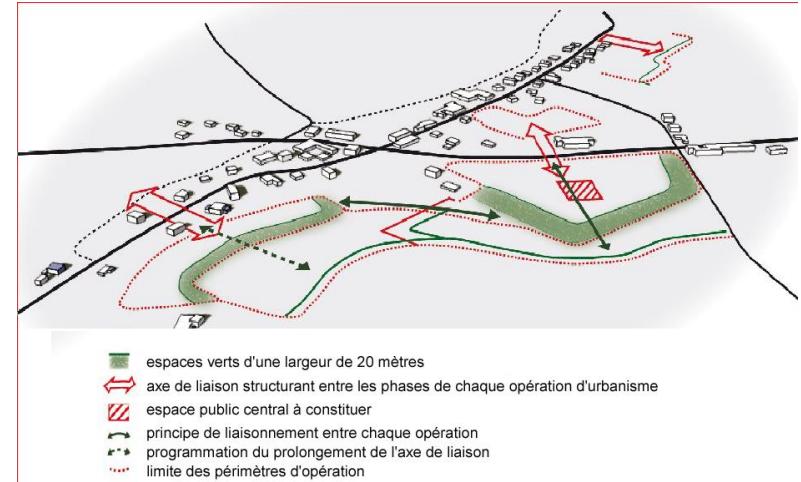
Attribuer un rôle de cohésion sociale aux centralités en y confortant les capacités, la diversité et la qualité d'accueil de l'habitat et en y adaptant leur fonctionnement pour y rendre la vie plus facile (meilleure disponibilité du stationnement, continuité des espaces publics, majoration des espaces verts, observation de la santé en ville et village , qualité et diversité de l'habitat, maintien de la diversité commerciale, adaptation de l'habitat au vieillissement et à la diversité sociale...)

Faire revenir dans les centralités, du centre ville au centre village, les équipements structurants (administratifs, culturels ou touristiques...) afin d'asseoir le rayonnement de ces lieux partagés et de redécouvrir la force de ces espaces qui font société à travers toutes la palette de mixité sociale et générationnelle.

Choisir un urbanisme intégré à son contexte environnemental
La définition basique de l'urbanisme intégré promu par le SCoT est : l'adaptation du niveau de densité de construction en fonction de chaque contexte local, avec par ordre de priorité :

1/ Mettre en valeur et protéger l'architecture des centres anciens et les quartiers d'habitat traditionnel et privilégier la réhabilitation ou la restructuration d'ilots à l'extension de l'urbanisation. Cette reconquête des tissus anciens est un axe stratégique fort qui peut également prendre place dans les linéaires d'urbanisation ancienne (rue centrale, grands faubourgs...)

2/ En contrepied de l'étalement urbain sous forme d'habitat individuel, l'urbanisme intégré des bourgs et des villages opte pour un développement urbain sous forme d'opérations de greffe et d'ilots nouveaux intégrées respectueux des formes urbaines implantées (courtils, habitat ouvrier, grandes propriétés remarquables....)



C2/ la régénération des espaces résidentiels mutables ou sous optimisés

La recomposition des tissus urbains « faibles » ou sans qualité est un des objectifs les plus ambitieux du SCoT BS3V alors que l'urbanisation nouvelle est très peu contrainte (en dehors du littoral) en raison de l'étendue des espaces disponibles pour la construction neuve, et la somme des résiduels de capacité d'accueil des documents d'urbanisme.

Cette régénération résidentielle peut être déclinée sous 4 formats complémentaires

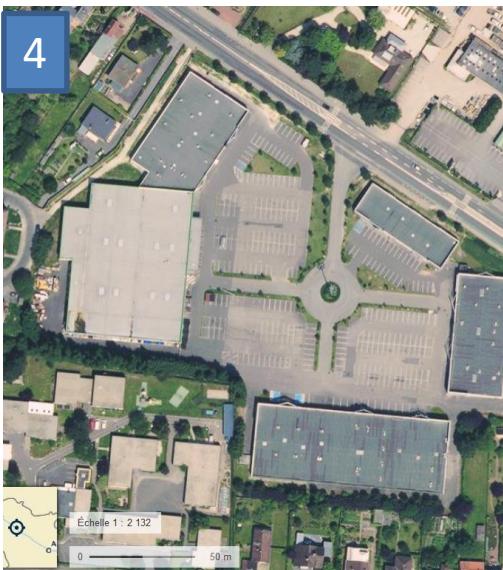
- Le « logement sans foncier » issu de la réhabilitation de la vacance lié à la remise sur le marché de logements non habités et la recomposition du parc d'habitat habité (plus petits logements, meilleure performance énergétique.....)
- La transformation du parc d'habitat individuel vers l'habitat partagé à partir de démarches volontaires d agrandissement des volumes permettant des cohabitutions nouvelles (autonomie du grand vieillissement) et des mutualisations performantes (transition énergétiques)
- La recomposition de l'habitat individuel à partir d'opérations d'ensemble permettant de substituer à un habitat épars de qualité médiocre des opérations groupées performantes
- La restructuration des grandes friches et entrées de ville de la Baie de Somme 3 Vallées en reformant une urbanisation mono-fonctionnelle vers des îlots nouveaux de mixité urbaine à partir de logiques de mutualisation du stationnement automobile



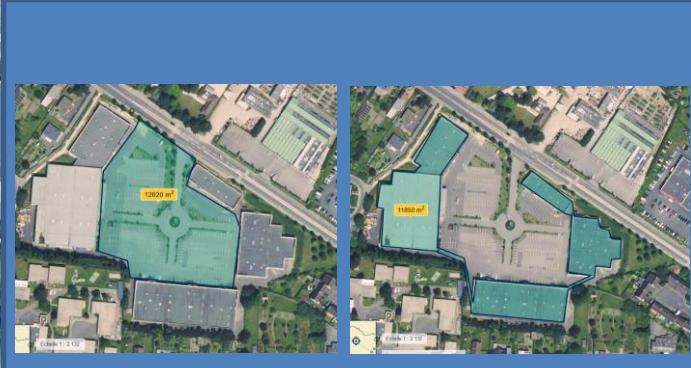
C2/ la régénération des espaces résidentiels mutables ou sous optimisés



3



4



4

C2/ la régénération des espaces économiques mutables ou sous optimisés

En lien avec l'objectif majeur de réduire la consommation foncière, l'optimisation des sites économiques existants est inscrite au projet de territoire. Dans le SCoT BS3V, les zones commerciales sont considérées comme rattachées aux espaces résidentiels.

Cette régénération des espaces économiques mutables ou sous optimisés est possible à partir deux principes

la récupération des friches économiques

le principe de densification positive :

- par le regroupement des aires techniques et de stationnement en infrastructure
- avec la désimpermabilisation des sols par la création de nouveaux espaces de continuité écologique
- Et la possibilité de densifier les espaces réorganisés.



C2/ Focus – les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

La répartition de la mixité urbaine de BS3V 2020-2040

Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace forment un indicateur majeur de la cohérence territoriale. A partir des 4 typologies d'aménagement sans foncier, le SCoT BS3V se donne pour objectif à l'échelle 2040 pour la réalisation de la mixité urbaine (résidences principales et résidences secondaires, équipements publics et commerciaux) :

- De produire selon les territoires entre 15 et 25% de l'offre d'habitat nécessaire à partir du logement sans foncier soit 1 100 unités
- De réaliser un peu plus de 1 hectare de renouvellement urbain par an soit un total de 25 hectares redynamisé d'ici 2040 et l'équivalent de 1 000 unités
- De rendre prioritaire l'urbanisation de mixité en enveloppe avec 85 hectares de besoin estimés et une intensification soutenue des centralités (70% des capacités nouvelles supérieures à 30 logements à l'hectare)
- De permettre aux communes les plus rurales de conserver de petites extensions sous forme d'habitat individuel dans des proportions limitées à 30 hectares pour les 20 prochaines années
- Soit une consommation foncière totale pour la mixité urbaine de l'ordre de 120 hectares – **soit 6 hectares par an.**

Mixité urbaine sans foncier –
20% de BS3V

Mixité urbaine en
renouvellement urbain - 15% de
BS3V

Mixité urbaine en enveloppe
agglomérée – 45% de BS3V

Mixité urbaine en extension
d'agglomération –
20% de BS3V

120 hectares de consommation
foncières dont 30 hectares en
extension.

C3/ vers un territoire à haute valeur ajoutée économique et numérique

Si l'insertion du territoire du SCoT au sein de la Région Hauts de France et du bassin économique du Grand Port du Havre est un gage de croissance économique potentielle, cette localisation géographique aujourd'hui ne suffit plus pour dynamiser toutes les filières de l'économie, quelles soient productives ou présentielle.

C'est d'abord la qualité du savoir faire et de l'entreprenariat des femmes et des hommes qui travaillent au quotidien qui détermine l'attractivité économique. C'est aussi la valeur et l'originalité des lieux économiques que proposent un territoire.

Dans ce contexte, le SCoT de Baie de Somme 3 Vallées propose les actions suivantes

1/ Soutenir le processus régional de ré-industrialisation

- engager les actions du SRADDET en matière de relance des économies productives à chaque endroit du territoire du SCoT en misant sur les secteurs pilotes que sont le Vimeu Industriel (extension de la ZAVI), l'Abbevillois et la ZAC-éco de Mouflers
- Rééquiper les bassins territoriaux en foncier économique de proximité (essentiellement par régénération) pour conserver un équilibre habitant/emplois en misant sur la complémentarité des compétences

2/ faire émerger un écosystème territorial de l'innovation en Baie de Somme

- coordonner les filières économiques fortes de l'Abbevillois et du Vimeu en spécialisant les nouveaux sites d'activités et en exigeant une rationalisation forte des espaces mis à disposition
- conforter l'offre locale de formation initiale et continue, et continuer à accueillir en centre ville d'Abbeville des fonctions universitaires
- miser sur la décentralisation des tiers lieux numériques sur l'ensemble du territoire du SCoT pour diffuser toutes les économies créatives en mettant en avant les lieux emblématiques de la baie de Somme comme sites de télétravail

*

3/ Proposer des sites économiques nouveaux ou requalifiés à haute performance environnementale

- requalifier et re-densifier les zones économiques vieillissantes en cherchant en même temps à retravailler la qualité architecturale et paysagère, la performance environnementale et une certaine forme de thématisation de chaque site économique permettant de faciliter l'émergence d'écosystèmes locaux et le développement de segments économiques innovants autour des économies circulaires.
- clarifier la vocation des sites économiques en distinguant désormais les sites à vocation productif de deux à vocation artisanale et de service et en fermant les possibilités d'implantation aux unités commerciales qui déstabilisent les prix du foncier
- maintenir et créer des plateformes artisanales au sein de chaque centralité et au sein de l'agglomération Abbevilloise afin de diversifier l'offre d'emploi

C3/ Focus – les objectifs de réduction de la consommation de l'espace

Même si l'offre foncière économique est une composante majeure de la localisation des entreprises, la réduction de la consommation foncière pour le développement économique reste aussi un indicateur majeur de la cohérence territoriale. A partir des réflexions sur le renouvellement urbain et la densification positive des zones économiques, le SCoT BS3V s'engage :

1/ A régénérer du foncier dans les parcs d'activités actuels

- en menant à son terme la requalification des quelques friches industrielles actuelles correspond d'ici les 20 prochaines années pour une superficie de 15 hectares
- À réussir des opérations de densification positive sur les sites d'activités existants

Régénérer les 15 hectares de sites économiques délaissés

2/ A construire une offre tertiaire de Ville-Moyenne au cœur de l'Agglomération d'Abbeville, en résonnance avec la démarche Action Cœur de Ville, permettant l'émergence d'unités tertiaires pouvant soutenir les équipements publics et les services marchands présents

Mettre en œuvre 150 hectares sur les 3 grands sites économiques actuels

3/ A créer les 3 grandes zones économiques nouvelles dans le Vimeu et l'Abbevillois

- L'extension de la zone d'activités du Vimeu Industriel pour une superficie de 60 hectares
- L'extension de la zone d'activités d'Abbeville-Haut de la Justice pour une superficie de 60 hectares (**à définir avec les EPCI**)
- La montée en charge de la zone d'activités de Mouflers –pour une superficie de 34 hectares

Instaurer une logique révisable de 3 hectares de zone d'activités locale par bassin (à valider) soit 25 hectares

4/ A soutenir les zones d'activités de plus petite taille au sein de chaque bassin de territoire

- (**à définir avec les EPCI**)

Soit un besoin foncier de 175 hectares

C4/ le soutien aux activités touristiques

Le tourisme est devenu un pilier important de l'économie de la Baie de Somme et de son Avant Pays, A l'instar des grandes destinations touristiques nationales, le territoire du SCoT BS3V va devoir affronter un environnement touristique relativement compétitif au sein duquel il va devoir s'adapter avec pour objectifs à atteindre au cours des 20 prochaines années de conserver sa notoriété et son image de territoire à haute qualité environnementale. Pour ce faire, le projet de territoire cible 2 axes complémentaires de développement :

1/ Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites écologiques exceptionnels du littoral avec les vocations suivantes :

- Le tourisme d'affaire soucieux de privilégier les destinations inscrites dans le soutien au développement durable et la protection de la biodiversité
- le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur de grands sites historiques de l'histoire européenne (Crécy, 1ere Guerre Mondiale...)
- Le tourisme sportif avec l'avantage des grandes plages de la Picardie Maritime et des grands espaces naturels
- Le tourisme rural et l'agro-tourisme de caractère en déclinant des concepts et des services d'itinérances autour de boucles d'excursion mettant en avant les grands sites naturels (forêt de Crécy, le Vimeu Vert...) et l'art de vivre à la française (la restauration, les marchés, l'agriculture paysanne, l'artisanat créatif...)
- Le tourisme « fluvial » autour de la Somme navigable avec l'aménagement de lieux récréatifs sur ses abords

2/ Se positionner sur le segment du tourisme régional avec les atouts de la proximité de la Métropole Lilloise et du Nord de l'Île de France pour attirer les courts séjours en misant :

- Sur l'excellence de l'hébergement marchand dont la montée en gamme doit être facilitée et reste prioritaire à l'augmentation du parc
- Sur la réalisation d'unités touristiques nouvelles intégrées et ouvertes aux stations qui les accueillent
- Sur l'opportunité d'attirer l'investissement locatif avec en perspective un potentiel de plus de 1000 nouvelles résidences secondaires attendues d'ici 2040 dont une grande partie doit provenir de la réhabilitation du parc existant.

+ 1000 / 1200

Résidences Secondaires soit
5000 lits banalisés

+ 25% du parc

d'hébergement marchand
soit

Des grands sites de
développement touristiques
programmés :

ZAC de Quend

(à définir avec les EPCI)

C6/ pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes

L'agriculture, la pêche et les activités traditionnelles du bord de mer forment le socle économique de Baie de Somme 3 Vallées, leur protection et leur valorisation est promue par l'ensemble des dispositions du SCoT. Avec l'ensemble des partenaires du monde agricole, l'objectif est de bien imaginer un projet territorial agricole, économique et alimentaire conçu comme un signal fort d'attachement des communes aux qualités et à la diversité des agricultures qu'offre l'étendue du territoire du SCoT. Pour cela, le projet de territoire vise 4 axes :

1/ Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de Picardie ,

- - en stoppant la consommation et l'artificialisation des espaces agricoles, aux abords des grands axes routiers, des entrées de ville et des périphéries d'agglomération avec l'instauration de limites pérennes entre urbanisation et campagne, et en parvenant à faire reculer significativement la superficie des terres urbanisables à l'échéance des 20 prochaines
- en protégeant et valorisant le potentiel agronomique avérés des petits espaces agricoles hérités (prés, zones humides, semi-bocage du Vimeu); afin d'éviter le détournement des fonctions initiales.

2/ Mettre en commun les actions foncières de façon à assoir une véritable maîtrise des terrains agricoles

- Engager des réflexions sur les outils de maîtrise foncière en instaurant des périmètres de préemption et d'acquisition
- S'engager pour la réinstallation de nouveaux exploitants, en veillant au maintien de la vocation des sièges d'exploitation et en définissant les sites privilégiés pour l'accueil de nouvelles entités

C6/ pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes

3/ Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

L'identité est le second volet du projet agricole et maritime, avec pour cible l'émergence d'une marque agricole territoriale capable de renforcer le lien producteur-consommateur, d'assurer aux exploitations une demande suffisamment soutenue pour investir et développer des activités nouvelles en fonction des saisons.

- Valoriser, labéliser et commercialiser les productions agricoles locales au plus proche des consommateurs en soutenant le nouvel enjeu social, environnementale, économique et sanitaire qu'est la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour principe de créer une entrée de projet de territoire à partir de l'alimentation de ses populations, de ses attentes en matière de productions biologiques et labélisées, de ses engagements à soutenir les différentes filières (élevage ovins, maraîchage de la vallée de la Somme...)
- Affirmer et renforcer les identités alimentaires patrimoniales à partir des grands terroirs terrestres et marins (pêcheries de la Baie de Somme, pêches à pied,...)
- Créer un réseau de démonstrateurs des savoir-faire et de valorisation des productions locales, en lien avec l'artisanat de transformation et les métiers de bouche du territoire, notamment la restauration.

4/ Soutenir la transmission des connaissances et des savoirs faire agricole

- Intégrer l'agriculture dans chaque composante du projet de territoire, notamment dans sa dimension territoriale et patrimoniale que mène la charte du futur Parc Naturel Régional
- Soutenir les initiatives solidaires et citoyennes (AMAP, jardins partagés, projets alternatifs, structures coopératives, etc...) de façon à rétablir le lien entre la population et l'agriculture, dans le respect des métiers agricoles et des valeurs environnementales
- Promouvoir un modèle agricole durable à taille humaine qui intègre de façon transversale les dimensions sociale, culturelle, environnementale et économique de l'activité agricole (installation, transmission, pérennité des exploitations agricoles).